



ARRÊTE DU MAIRE PERMANENT

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION SUR LES PISTES CYCLABLES

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Considérant que la création de pistes et bandes cyclables participe à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en favorisant le développement des transports doux et le désenclavement des territoires,

Considérant qu'il appartient au maire de fixer les règles de circulation dans le cadre de ses pouvoirs de police,

ARRÊTE

Article 1 : Des pistes et bandes cyclables sont instaurées sur le territoire de la commune d'Aucamville sur les voies citées en annexe.

Article 2 : L'arrêt et le stationnement de tout véhicule à moteur sur les bandes et pistes cyclables sont interdits et qualifiés de gênant, sauf aux véhicules des services publics et de secours en intervention.

Article 3 : Sur les pistes et bandes cyclables, les usagers abordant une intersection ou la fin de l'aménagement sont tenus de céder le passage aux véhicules et usagers des autres voies excepté si la signalisation réglementaire les rend prioritaires.

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté est effectif à compter de la mise en place, par Toulouse métropole, de la signalisation réglementaire, horizontale et verticale, matérialisant les prescriptions édictées ci-dessus.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police Municipale et tous les agents de la Force Publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 23 août 2022

Le Maire,



Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

ANNEXE ARRETE PM 209.2022

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION SUR UNE PISTE CYCLABLE

RUE	PORTION Sur trottoir	PORTION Sur voie de circulation	SENS DE CIRCULATION
Route de Fronton	Du n°11 route de Fronton/ sortie agglomération		AUCAMVILLE / TOULOUSE
Route de Fronton		Du n°11 route de Fronton/ Avenue Salvador Allende	TOULOUSE/ AUCAMVILLE
Avenue Salvador Allende	Route de Fronton / Rue d'Oc		AUCAMVILLE / FENOUILLET
Avenue de Lacourtenourt	Chemin Auguste Gratian / Rue du Château d'Eau		Double sens
Rue Louis Bréguet	Avenue du Sers / Chemin du Mazurié		AUCAMVILLE/ FENOUILLET
Chemin de Lespinasse	Chemin des Carrières / Avenue du Sers		AUCAMVILLE / FENOUILLET
Chemin de la Plaine Andrau	Chemin de la Plaine Andrau		Double sens
Chemin des Carrières	Avenue de Lacourtenourt / Chemin de Lespinasse		AUCAMVILLE / SAINT ALBAN
Rue Saint Exupéry		Rue du Château d'Eau / Chemin de l'Oustalet	AUCAMVILLE/ FENOUILLET
Chemin de l'Oustalet		Rue Saint Exupéry / Chemin Salvayre	AUCAMVILLE/ SAINT ALBAN
Rue du Château d'Eau	Rue du Château d'Eau / Avenue de Lacourtenourt		AUCAMVILLE/ SAINT ALBAN
Rue des Ecoles		Du N°10 au N°60	Double sens
Avenue du Parc		Rue des Ecoles/ Fonbeauzard	Double sens
Chemin des Bourdettes		Chemin Dortis/ Fonbeauzard	TOULOUSE/ AUCAMVILLE
Rue Canto Laouzeto		N°2 au N°8	TOULOUSE/ AUCAMVILLE
Rue André Restes	Chemin l'Oustalet/ Place Joseph Nougéin		Double sens
Rue du 8 mai 1945	Chemin Lespinasse/ n°3 bis Rue du 8 mai 1945		Double sens
Chemin Azas		A hauteur du n°2 Chemin Azas	
Chemin Azas		A hauteur du n°23 Chemin Azas	

RUE	PORTION Sur trottoir	PORTION Sur voie de circulation	SENS DE CIRCULATION
Rue Jules Ferry	Rue des Ecoles/ entrée école Jules Ferry		
Route de Fronton	16 route de fronton/ rue des Ecoles		AUCAMVILLE/ FONBEAUZARD
Route de Fronton	Rue des Ecoles/ FONBEAUZARD		AUCAMVILLE/ FONBEAUZARD
Route de Fronton		N°213 route de Fronton/ n°117 route de Fronton	SAINT ALBAN/ AUCAMVILLE
Route de Fronton	Rue du 8 mai 1945/ SAINT ALBAN		SAINT ALBAN/ AUCAMVILLE